ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Contrôle cantonal des finances

Rapport d'activité de l'année 2025

Réf. du dossier :
1.3.160.0.00

Escalier du Château 6, case postale 1
2002 Neuchâtel 2

Tél.: 032/889.64.30
www.ne.ch/ccfi

L'ESSENTIEL, EN BREF

- **Réformes**

 La réforme de l'administration cantonale implique sur plusieurs années, pour le Contrôle cantonal des finances (CCFI), une augmentation des travaux à exécuter dans le cadre des audits internes des unités administratives de l'État. En effet, les réformes induisent des modifications significatives des processus opérationnels tant des services centraux que des services métiers.

- **Audits informatiques et analyses de données**

 Des audits informatiques plus nombreux doivent être réalisés avec le soutien de mandataires externes en raison de l'automatisation, de la dématérialisation des processus mais également de la prise en compte de risques liés à la cybersécurité. L'intégration de ces nouveaux développements implique aussi pour les auditeurs et auditrices une évolution vers des analyses de données au moyen d'outils dédiés ainsi qu'un élargissement des compétences, tout en garantissant des audits pertinents et une valeur ajoutée pour les audité-e-s.

- **Une équipe renforcée et stabilisée**

 Confronté à des défis importants en termes de mouvements du personnel dans un passé proche, le CCFI a désormais renforcé et stabilisé son équipe, tout en élargissant les domaines de compétences couverts par les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs. Ces recrutements stratégiques, accompagnés d'une politique de formation appropriée, sont destinés d'une part à soutenir l'expansion des missions du CCFI et, d'autre part, à accroître la qualité des audits effectués, assurant ainsi une gestion plus rigoureuse et transparente des finances cantonales.

- **L'émission de 38 rapports en relation avec les différentes missions du CCFI**

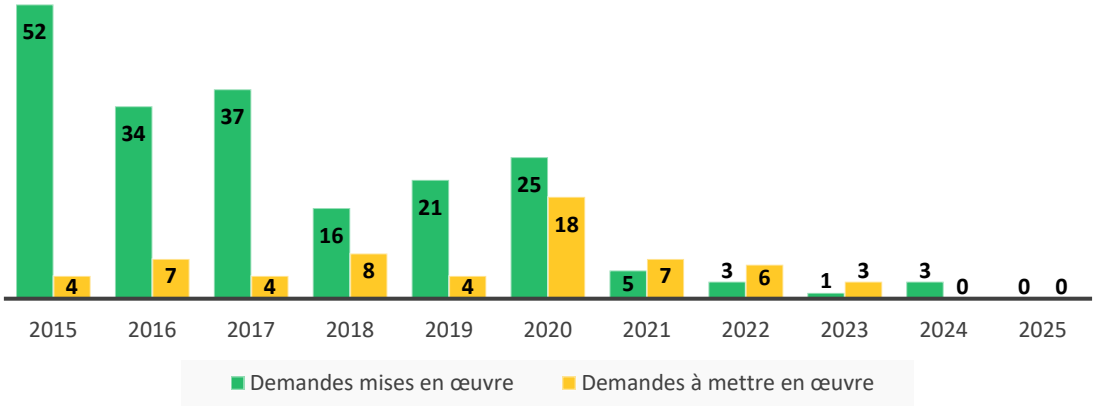
 Le CCFI effectue des prestations d'**audit externe** en tant qu'**organe de révision,** notamment de l'État de Neuchâtel, de l'Université de Neuchâtel (UniNE), du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), de NEVIA, de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et de Latitude 21. Le CCFI effectue également des missions d'audit interne dans le but de contrôler la gestion financière de l'administration cantonale, y compris la gestion des subventions et les investissements. Le CCFI est amené à accomplir d'autres missions dans le respect des dispositions prévues par la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI).

- **Une grande proportion d'observations à valeur ajoutée pour les audité-e-s et pour l'État**

 Le CCFI a émis **252 observations** découlant de ses audits en 2025. Ces observations concernent des domaines tels que les finances et la comptabilité, les contrôles informatiques généraux, la gestion et l'efficience ainsi que la conformité et la légalité.

➢ Un suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. Les statistiques ci-après prennent en compte les **1253 demandes et recommandations** émises depuis 2015 et qui nécessitaient un suivi (y compris celles liées au système de contrôle interne (SCI)). **69% de ces observations ont été mises en œuvre** au 31 décembre 2025. Les observations confidentielles (pour raison de sécurité) ne sont pas incluses dans ces statistiques.



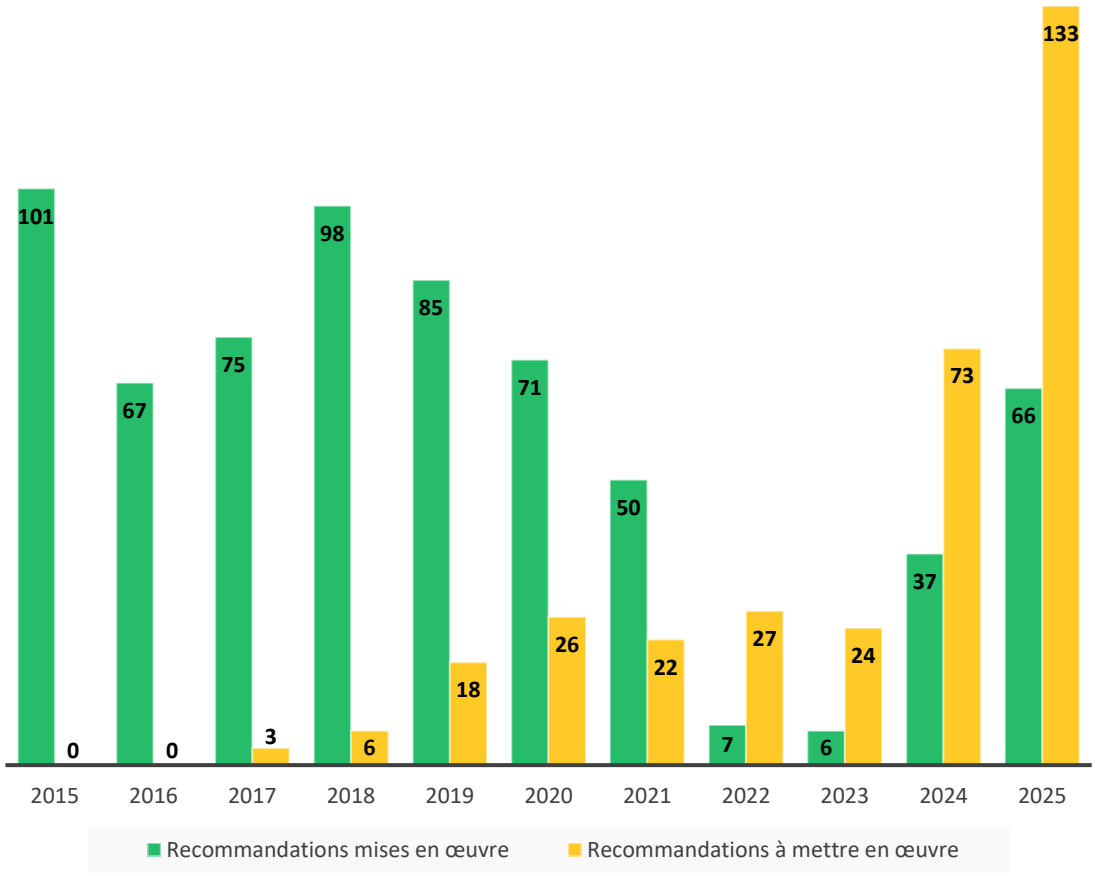


TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 5

2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES 6

2.1 Missions d'audit interne 6
2.2 Missions d'organe de révision 8
2.3 Autres missions 8

3. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2025 8

3.1 Rapports émis par type de prestation 8
3.2 Statistique et suivi des observations 9
3.2.1 Type d'observations 9
3.2.2 Statistiques des observations 9
3.2.3 Suivi des observations 10
3.3 Vérification dans les unités administratives 12
3.3.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative 12
3.3.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle 12
3.3.3 Vérifications de processus 13
3.3.4 Vérifications à l'improviste 14
3.4 Mandats d'audit externe 14
3.5 Vérifications transversales 14
3.6 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales 15
3.7 Audit informatique 15
3.8 Mandats spéciaux 16
3.9 Surveillance financière 17

4. REMERCIEMENTS 17

ANNEXE I – LISTE DES RAPPORTS ÉMIS DURANT L'ANNÉE 2025

ANNEXE II – LISTE DES ABRÉVIATIONS

1. INTRODUCTION

Le Contrôle cantonal des finances (CCFI), un organe indépendant, autonome et professionnel chargé de la surveillance financière de l'État

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Ses missions incluent aussi l'assistance organisationnelle et administrative de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil (COGES) dans l'accomplissement de sa tâche d'évaluation des politiques publiques, ainsi que des mandats pour les communes ou des mandats spéciaux.

Le CCFI ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et traite avec les autorités cantonales de l'exécutif et du législatif par l'intermédiaire du comité d'audit. L'activité du CCFI n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI) et son règlement.

Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Les entités et les personnes en question sont tenues de le renseigner, de lui permettre de consulter leurs documents et plus généralement de l'assister dans l'accomplissement de ses tâches. Elles ne peuvent invoquer aucune obligation légale de garder le secret.

Au 31 décembre 2025, le CCFI compte 13 collaborateurs-trices (11.85 EPT), dont 11 auditeurs-trices, parmi lesquel-le-s 3 sont au bénéfice d'un agrément d'expert-e-réviseur-se et 2 au bénéfice d'un agrément de réviseur-se, délivrés par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le service dispose également de l'agrément fédéral.

Le domaine d'activité du CCFI et les normes professionnelles qu'il doit respecter imposent une formation continue régulière et minimale.

Le directeur et les collaborateurs-trices du service fréquentent régulièrement les séminaires professionnels du domaine de l'audit, dispensés par EXPERTsuisse, par l'Association suisse d'audit interne ou encore par l'Ordre neuchâtelois et jurassien des experts-comptables. Par ailleurs, certains collaborateurs-trices suivent occasionnellement les formations proposées par la formation continue de l'État de Neuchâtel et par le Contrôle fédéral des finances.

Cinq colloques internes ont été organisés en 2025 à l'intention de tous les collaborateurs-trices du service. Ils avaient pour but de communiquer les attentes de la direction du CCFI en matière d'audit, d'informer les collaborateurs-trices concerné-e-s des changements de normes et de pratiques, et d'échanger sur un certain nombre de problématiques liées à l'activité du CCFI dans une perspective d'amélioration de la qualité et de l'efficience, ainsi que de l'uniformisation des pratiques et techniques.

Le présent rapport d'activité est établi en vertu de l'article 23 de la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI).

Le comité d'audit, un trait d'union entre le CCFI, le Conseil d'État et le Grand Conseil

Introduit lors de la révision du 1er août 2023 de la Loi sur le contrôle des finances, le comité d'audit s'est doté de son propre règlement d'organisation. Cet organe a notamment pour attribution de nommer la direction du CCFI, d'en valider le budget, d'en fixer les émoluments et de désigner son organe de révision périodique. Il lui incombe également de formuler des préavis concernant les dépassements budgétaires du CCFI, ainsi que de définir ou d'exempter les autres entités soumises à un audit de gestion. Au-delà de ces compétences formelles, le comité d'audit échange, à chaque séance, sur l'activité courante du CCFI et sur les rapports émis.

Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2025.

Il est composé de :

Christian Mermet	Président (depuis le 27 juin 2025) Vice-président (jusqu'au 27 juin 2025)
Quentin Di Meo	Président du comité d'audit (jusqu'au 27 juin 2025)
Raymond Clottu	Vice-président (depuis le 27 juin 2025)
Christine Ammann Tschopp	Membre
Crystel Graf	Membre
Frédéric Mairy	Membre

2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

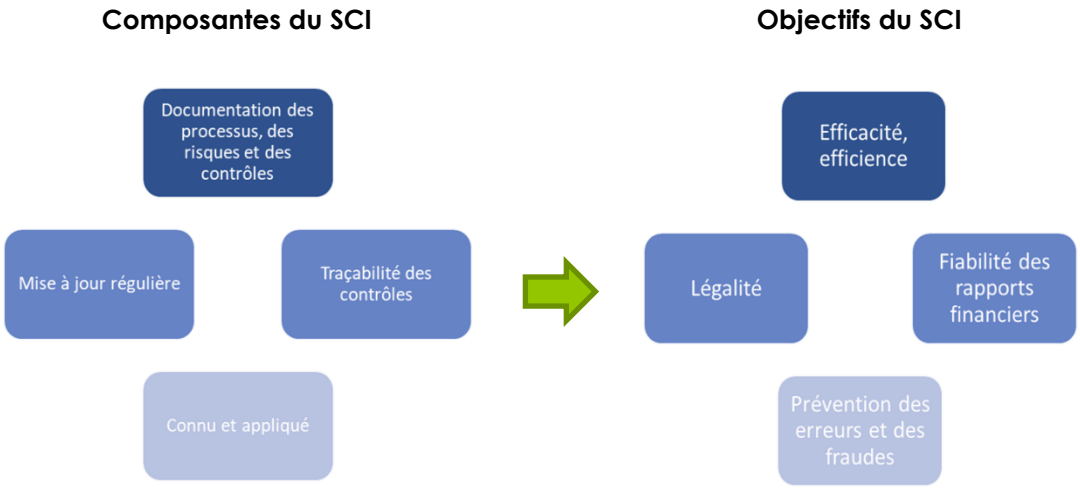
2.1 Missions d'audit interne

(Basées sur les Normes internationales pour la pratique de l'audit interne)

- Contrôler **la gestion financière** des départements et des unités administratives de l'État, y compris les investissements. Les principes de gestion financière découlent de l'article 11 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et sont les suivants :



- Contrôler **la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI)** et des applications informatiques. En ce qui concerne le SCI, il s'agit de vérifier le respect de la LFinEC et de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne.



2.2 *Missions d'organe de révision*

(Basées sur les Normes suisses d'audit NA-CH)

- Auditer les comptes annuels **de l'État** (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels **d'entités autonomes proches de l'État** (UniNE, SCAN, CNIP, etc.)

2.3 *Autres missions*

- Effectuer des **mandats spéciaux** sur demande du Conseil d'État, de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI), du Conseil de la magistrature ou de toute autre entité habilitée à le faire
- Auditer la **gestion** des établissements de droit public
- Attester des **décomptes de subventions**, notamment en vertu d'exigences fédérales
- **Conseiller** les départements et les unités administratives de l'État
- **Assister** la COGES dans son rôle d'évaluation des politiques publiques

3. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2025

3.1 *Rapports émis par type de prestation*

Le CCFI a déposé **38 rapports** contre 40 en 2024. Les 38 rapports concernent 32 audits (pour certains audits, deux rapports sont émis, l'un succinct, l'autre détaillé), qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

	Catégories	2025	2024
Audit externe	Mandats d'organe de révision	22	25
Audit interne	Vérification dans les unités administratives	9	6
Audit interne	Vérifications transversales	1	2
Audit interne	Audit informatique	2	4
Autres missions	Mandats spéciaux	1	0
Autres missions	Certification de décomptes de subventions	1	1
Autres missions	Surveillance financière	2	2
	Total	**38**	**40**

Les **résultats détaillés** de toutes les investigations du service durant l'année 2025 figurent dans les rapports délivrés. La liste de ceux-ci est présentée en annexe I.

3.2 Statistique et suivi des observations

3.2.1 Type d'observations

Les **observations à valeur ajoutée** qui ressortent du tableau de bord sont les demandes et les recommandations.

Elles se définissent ainsi :

- **Une demande** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration d'une importance significative** et revêt un **caractère impératif** pour l'entité concernée. Cette dernière doit informer le CCFI des actions entreprises ou des délais prévus pour les entreprendre. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des demandes.

- **Une recommandation** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration** (en principe pas d'une importance majeure) de la situation existante, mais laisse le choix à l'entité concernée de l'appliquer ou non. L'entité concernée doit dans ce cas faire part de sa prise de position au CCFI et **assume la responsabilité** de son choix. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des recommandations acceptées.

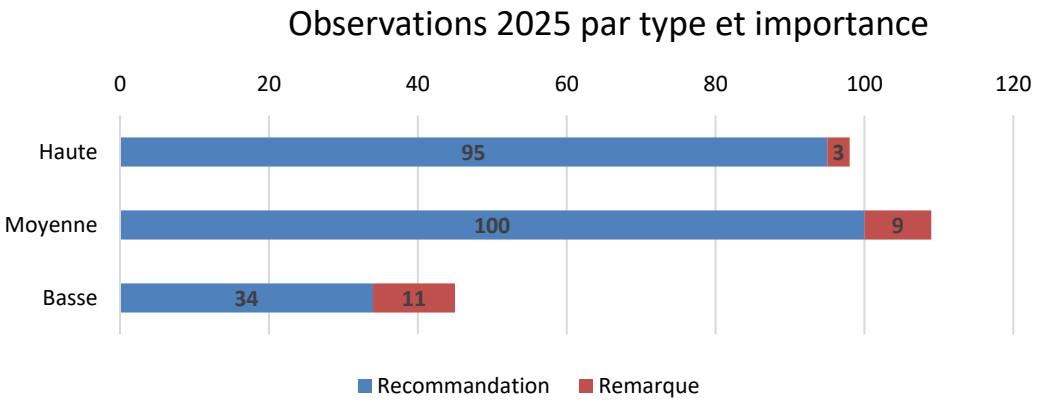
Les rapports d'audit contiennent un troisième type d'observations, la **remarque**, qui constate **une irrégularité ponctuelle** (erreur, manquement, non-respect d'une base légale) et la porte à la connaissance des lecteurs-trices. Compte tenu de son **caractère non répétitif**, la remarque n'implique pas d'action ou de réponse des intéressé-e-s au CCFI.

Afin de faciliter la lecture de la synthèse des rapports, certaines observations peuvent **regrouper ou résumer plusieurs irrégularités de même nature**, constatées au cours de l'audit (par exemple infractions au principe d'échéance ou au principe de spécialité de la dépense). Par conséquent, la statistique des observations ne reflète pas exactement le nombre d'observations **individuelles**, qui sont en réalité plus nombreuses.

3.2.2 Statistiques des observations

Les rapports émis par le CCFI en 2025 contiennent au total **252 observations** (demandes, recommandations et remarques). L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-tendent, qui peuvent être de niveau **haut**, **moyen** ou **bas**.

Le fait de qualifier les risques liés aux observations émises par le CCFI permet de **mieux sensibiliser** les destinataires à l'importance accordée par l'auditeur-trice aux problèmes soulevés et **aux risques** que doit couvrir l'entité concernée en répondant positivement aux demandes et recommandations. Les entités auditées sont sensibles à cette manière de procéder et les discussions finales des projets de rapports avec les responsables des entités concernées sont souvent denses et fructueuses.



3.2.3 Suivi des observations

Les observations font l'objet d'un **suivi** par le CCFI en **deux étapes** distinctes :

- la première consiste à obtenir la **position de l'entité** auditée sur les demandes et recommandations du CCFI, leur acceptation, la manière et les délais envisagés pour la mise en œuvre ;
- dans le cadre de la seconde étape, le CCFI vérifie la **mise en œuvre** effective des demandes et des recommandations.

Réception de la position de l'entité auditée sur les demandes et recommandations

Au 31 décembre 2025, aucune observation n'avait fait l'objet d'une réponse hors délai fixé.

Acceptation des observations

Statistique d'acceptation des observations (%)												
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
Oui	94%	98%	92%	93%	94%	96%	95%	91%	89%	80%	84%	91%
Partiellement	3%	1%	1%	1%	1%	0%	1%	0%	0%	2%	3%	2%
Non	2%	1%	4%	4%	2%	3%	3%	9%	11%	14%	13%	6%
n/a	1%	0%	3%	1%	2%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
En attente	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	4%	0%	0%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

S'agissant des recommandations émises en 2025, **87%** d'entre elles ont été **acceptées** par les entités auditées, et ont été ou seront mises en œuvre. Le statut « non applicable » signifie que l'observation est devenue sans objet, pour diverses raisons.

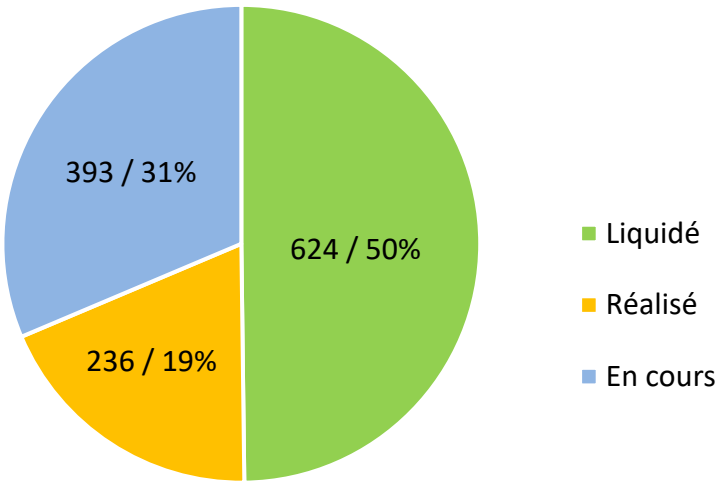
30 observations de 2025 ont été **refusées, par les entités auditées**, pour divers motifs.

Suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le suivi de la **mise en œuvre** des demandes et recommandations acceptées est géré dans le cadre d'un processus spécifique. Le CCFI tient à jour un suivi des observations **en attente de mise en œuvre**, qui comprend une **date prévue** pour le traitement de l'observation. Le CCFI suit les délais et **relance** les entités périodiquement pour connaître l'état de la situation. Enfin, à l'occasion de l'audit suivant, le CCFI vérifie la mise en œuvre des observations des audits précédents et en rend compte de manière détaillée dans son rapport d'audit.

La mise en œuvre de certaines demandes ou recommandations peut nécessiter des analyses ou des projets **chronophages**, voire des **modifications légales** ou des **demandes budgétaires**. C'est le cas par exemple des demandes de mise en conformité des systèmes de contrôle interne. Pour ces raisons, les **délais** de mise en œuvre sont parfois de **plusieurs mois**, voire de **plusieurs années**.

Le CCFI dispose d'un suivi statistique de la **mise en œuvre** de ses observations depuis 2015. La statistique prend en compte les 1253 demandes et recommandations émises depuis 2015 et qui nécessitaient un suivi de la part du CCFI.



- Le statut **« liquidé »** signifie que la mise en œuvre a été effectuée et qu'un contrôle par le CCFI a été réalisé ou n'est pas nécessaire (par exemple pour des risques faibles).

- Le statut **« réalisé »** signifie que l'entité a informé que la mise en œuvre a été effectuée mais qu'un contrôle du CCFI doit encore avoir lieu, le plus souvent à l'occasion du prochain audit.

- Au 31 décembre 2025, **69% des demandes ou recommandations** émises entre 2015 et 2025 ont été mises en œuvre.

3.3 Vérification dans les unités administratives

Les **neuf rapports** d'audit des unités administratives peuvent être répartis de la manière suivante :

Catégories	2025	2024
Vérifications effectuées annuellement	1	1
Vérifications selon la planification pluriannuelle	8	5
Total	**9**	**6**

Cette prestation comprend tous les **centres de profit** inclus dans les **comptes de l'État**, y compris les autorités législatives, exécutives et judiciaires.

3.3.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative

Le CCFI s'appuie sur une planification pluriannuelle. Il ressort de cette planification, basée sur une analyse des risques, qu'une entité de l'administration cantonale doit être révisée chaque année.

Un rapport de cette catégorie a été émis en 2025.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service des contributions	Audit des comptes 2023, du système de contrôle interne, des systèmes d'information et autres vérifications

3.3.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle

À l'exception de l'entité auditée annuellement, comme précisé ci-avant, les autres unités administratives sont auditées **selon l'importance du risque** avec un objectif de périodicité théorique de **2 à 6 ans**.

Pour les analyses d'unités administratives, la définition des objectifs de révision est effectuée suite à une analyse des risques propre à l'entité. **Les contrôles de processus** sont préférés à ceux orientés résultats pour les domaines financièrement importants et qui traitent des données de masse. Une organisation appropriée et un système de contrôle interne répondant aux exigences fixées dans l'Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne doivent notamment garantir que les comptes sont **conformes** aux règles de la comptabilité publique et à la LFinEC mais aussi que les activités sont menées de manière **efficiente**. Cet objectif est pris en compte dans toutes les analyses de risques du CCFI.

Certaines unités administratives gèrent leurs prestations à l'aide d'une application informatique spécifique. Ces applications dites « métier » sont généralement utilisées par les auditeurs-trices dans le cadre du déroulement des travaux de contrôle.

Huit rapports de cette catégorie ont été délivrés en 2025.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service des communes	Audit des comptes 2023 et du système de contrôle interne
Office d'organisation	Audit des comptes 2023, du système de contrôle interne et autres vérifications
Service de la géomatique et du registre foncier	Audit des comptes 2023, du système de contrôle interne, des systèmes d'information et autres vérifications
Service de l'enseignement obligatoire	Audit des comptes 2024 et du système de contrôle interne
Service des formations postobligatoires et de l'orientation	Audit des comptes 2023, du système de contrôle interne et autres vérifications
Service informatique de l'Entité neuchâteloise	Audit des comptes 2023, de la gouvernance des systèmes d'information, du système de contrôle interne et autres vérifications
Service cantonal des sports	Audit des comptes 2023, du système de contrôle interne et autres vérifications
Service de l'économie	Audit des comptes 2024, du système de contrôle interne et autres vérifications

3.3.3 Vérifications de processus

Les **méthodes de travail** du CCFI ont évolué ces dernières années, notamment vers des **contrôles orientés processus** permettant de couvrir de manière plus efficace des domaines pour lesquels le nombre de transactions rend incomplètes ou impraticables les vérifications orientées résultats. Le résultat des analyses orientées sur les processus permet au service d'établir par la suite **un plan annuel de travail** qui couvre les points de contrôle les plus sensibles, de s'assurer de l'évolution des procédures de contrôle interne en place et de suivre les recommandations émises dans les rapports précédemment délivrés.

Il résulte de ce qui précède que la plupart des audits comprennent des travaux **orientés sur les processus** et le système de contrôle interne, en complément à d'autres méthodes d'audit. Dès lors, les audits **exclusivement** orientés processus sont rares. Néanmoins, la réalisation d'**audits partiels**, focalisés sur certains **processus opérationnels** spécifiques, n'est pas exclue.

Aucun rapport de vérification de processus n'a été délivré en 2025.

3.3.4 Vérifications à l'improviste

Le CCFI effectue ponctuellement, à des fins préventives, et parfois à la demande des responsables d'entités, un certain nombre de **contrôles à l'improviste de la gestion des liquidités**, principalement des caisses et des coffres-forts. Ces contrôles, non prioritaires, sont effectués en profitant de petites plages libres dans le programme du service.

Pour l'année 2025, compte tenu des autres priorités et des nombreux projets qui occupent le CCFI, il a été renoncé à de telles vérifications.

3.4 Mandats d'audit externe

Les **22 rapports** émis en 2025 par le CCFI se répartissent dans les catégories suivantes :

Catégories	2025	2024
Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques	20	23
Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives	2	2
Total	**22**	**25**

3.5 Vérifications transversales

Les contrôles transversaux sont des audits effectués annuellement **sur la base d'analyses de processus et de risques** qui concernent les **services centraux** dans leur activité pour le reste de l'administration (bouclement des comptes, traitements, amortissements, etc.). Ces audits complètent avec une **vision transversale** les vérifications effectuées dans les unités administratives.

Le CCFI a émis **un rapport** de cette catégorie en 2025.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service des ressources humaines	Vérification des traitements 2023-2024 (du 1er septembre 2023 au 31 août 2024)

3.6 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales

Certains offices fédéraux exigent la **certification par le CCFI** des décomptes financiers envoyés par les unités administratives. C'est notamment le cas du **Secrétariat d'État à l'économie (SECO), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)** ou du domaine des **mandats Interreg**. Ce type de mandats consomme des ressources au détriment de celles affectées à la vérification des entités de l'administration cantonale. Dans la mesure du possible, le CCFI facture ce type de prestations.

Un rapport de cette catégorie a été émis en 2025, qui a fait l'objet d'un texte d'attestation succinct :

Entité - décompte	Domaine
Subsides fédéraux d'assurance-maladie OCAB	LAMal - OFSP

3.7 Audit informatique

Généralités

L'audit informatique a pour but de s'assurer que les activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration se déroulent conformément aux règles et aux usages professionnels, appelés de manière traditionnelle les **bonnes pratiques**. L'audit informatique consiste à évaluer le **niveau de maturité** de l'informatique de l'entité en se basant sur un référentiel comme par exemple CobiT (Control Objectives for Information and related Technology, en français Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées). Il existe **deux types** de contrôles informatiques :

- Les **contrôles applicatifs** sont les contrôles intégrés aux applications. Ces derniers peuvent être manuels ou automatiques. Les contrôles typiques portent notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des saisies et des traitements ou sur la validité des saisies.

- Les **contrôles informatiques généraux** (ci-après ITGCs) constituent la base pour un fonctionnement en bonne et due forme des contrôles applicatifs automatisés. Les ITGCs couvrent les risques inhérents aux droits d'accès, à la qualité et la sécurité des données ou encore à la maintenance et aux changements des systèmes (matériel et logiciel).

L'examen des applications informatiques du système financier et comptable fait partie des **missions légales** du CCFI. L'introduction de SIGE augmente encore la nécessité des audits dans ce domaine en raison de la **standardisation,** de la **centralisation**, et de la **dématérialisation** des processus opérationnels que la réforme engendre. En effet, si des plus-values significatives peuvent être attendues par l'introduction de **contrôles automatisés** dans les applications informatiques, il est néanmoins nécessaire de vérifier leur mise en œuvre et d'assurer la couverture des risques essentiels.

Toutefois, le CCFI ne dispose pas de toutes les compétences pour effectuer ce type d'audit hautement spécialisé. En accord avec les prescriptions de la LCCFI, le service peut donc **s'adjoindre l'aide d'experts** pour les travaux demandant **des compétences particulières**.

Contrôles informatiques généraux du SIEN

Les normes professionnelles imposent aux auditeurs-trices des **vérifications liées à l'environnement informatique**, même quand la gestion de l'informatique est confiée à un partenaire externe. Il s'ensuit que chaque auditeur-trice peut être amené-e à contacter individuellement le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) et à le soumettre à certains contrôles, qui induisent une consommation de ressources au SIEN et qui sont facturés plusieurs fois aux entités paraétatiques concernées.

Afin d'éviter la **multiplication des audits**, la **redondance des contrôles** et **plusieurs facturations**, le CCFI a suggéré au SIEN de faire établir un **seul rapport annuel**, prévu par les normes professionnelles (rapport selon ISAE 3402) attestant de la **conformité de ses contrôles informatiques généraux**. Ce rapport devrait alors être remis aux auditeurs-trices qui en feraient la demande.

La fiduciaire **PricewaterhouseCoopers SA** (PwC) émet depuis 2019 un rapport de ce type, dit **rapport ISAE 3402**. Le dernier est daté du 4 mars 2026, et portait sur les services d'hébergement et de gestion des services informatiques pour **15 applications d'importance significative** pour le SIEN et ses clients.

PwC a constaté que la description **donne une image fidèle** des services concernés et que la **conception des contrôles est adéquate** pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle seront atteints.

Le CCFI a émis **deux rapports** de ce type en 2025 :

Entité - domaine	Type de contrôle
Outil de gestion de l'aide sociale KiSS	Audit d'application
Outil de gestion des subventions pour l'enseignement spécialisé GEDES	Audit d'application - Revue des contrôles informatiques généraux

3.8 Mandats spéciaux

Entité - domaine	Type de contrôle
Tourisme neuchâtelois	Mandat spécial confié par le Conseil d'État

3.9 Surveillance financière

Entité - domaine	Type de contrôle
HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2024
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2024

4. REMERCIEMENTS

Le CCFI remercie tous les responsables ainsi que les collaboratrices et collaborateurs des entités contrôlées de leur disponibilité à son égard, disponibilité qui lui permet d'effectuer sa mission de contrôle dans les meilleures conditions.

Finalement, le CCFI remercie également les membres du comité d'audit de la confiance qu'ils-elles lui témoignent.

Contrôle cantonal des finances

Mathieu Roth
Directeur

Patrick Dos Reis
Directeur adjoint

Neuchâtel, le 1er octobre 2026

Annexes :

I Liste des rapports émis durant l'année 2025
II Liste des abréviations

Distribution (en pdf) :

- Membres du comité d'audit.

La distribution du rapport d'activité du CCFI est prescrite par l'article 23a alinéa 1 de la LCCFI. Il est public (art. 23 al. 1 de la LCCFI).

LISTE DES RAPPORTS ÉMIS DURANT L'ANNÉE 2025

Classification du type de prestations du Contrôle cantonal des finances

A = Vérification dans les unités administratives

A1 = Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative

A2 = Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle

A3 = Vérifications de processus

A4 = Vérifications à l'improviste

B = Mandats d'audit externe

B1 = Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques

B2 = Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives

C = Vérifications transversales

D = Audit informatique

E = Vérification des investissements

F = Mandats spéciaux

G = Certification de décomptes de subvention

H = Surveillance financière

ANNEXE I

N°	ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
1	Audit d'application informatique KiSS	Audit de l'outil de gestion de l'aide sociale / Audit de gestion et informatique	17.01.2025	**D**	DFFD
2	Fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont	Révision des comptes annuels 2024	30.01.2025	**B1**	DFFD
3	Service des communes (SCOM)	Audit interne - Comptes 2023 - Système de contrôle interne	30.01.2025	**A2**	DSRS
4	Service des ressources humaines de l'État (SRHE)	Vérification des traitements 2023-2024 (du 1er septembre 2023 au 31 août 2024)	14.02.2025	**C**	DESC
5	État de Neuchâtel	Audit des comptes annuels 2024 (Rapport détaillé)	25.03.2025	**B1**	DFFD
6	État de Neuchâtel	Audit des comptes annuels 2024 (Rapport succinct)	25.03.2025	**B1**	DFFD
7	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport succinct)	08.04.2025	**B1**	DECS
8	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport détaillé)	08.04.2025	**B1**	DECS
9	Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport détaillé)	09.04.2025	**B1**	DFFD
10	Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport succinct)	09.04.2025	**B1**	DFFD
11	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Révision du décompte 2024	10.04.2025	**B1**	DSRS
12	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	Audit des comptes annuels 2024 (Rapport succinct)	11.04.2025	**B1**	DDTE
13	Office d'organisation (OORG)	Audit interne - Comptes 2023 - Système de contrôle interne - Autres vérifications	29.04.2025	**A2**	DSRS
14	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Révision des comptes annuels 2024 (Contrôle restreint)	29.04.2025	**B1**	DSRS
15	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Attestation de l'organe de révision relative au respect des dispositions particulières du contrat conclu par Latitude 21 avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour l'exercice 2024	29.04.2025	**B2**	DSRS
16	Centre interrégional de formation de police (CIFPol) - École de Colombier	Audit interne - Comptes 2024	30.04.2025	**B1**	DESC
17	Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande	Révision des comptes annuels 2024	07.05.2025	**B1**	DESC
18	Université de Neuchâtel (UniNE)	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport succinct)	03.06.2025	**B1**	DFFI
19	Université de Neuchâtel (UniNE)	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport détaillé)	03.06.2025	**B1**	DFFI
20	Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	Révision des comptes annuels 2024	03.06.2025	**B1**	DFFI

N°	ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
21	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2024	05.06.2025	**B1**	DECS
22	NEVIA	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport succinct)	12.06.2025	**B1**	DDTE
23	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport détaillé)	13.06.2025	**B1**	DDTE
24	Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB)	Vérification du décompte 2024 concernant l'obtention des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie	26.06.2025	**G**	DECS
25	NEVIA	Révision des comptes annuels 2024 (Rapport détaillé)	30.06.2025	**B1**	DDTE
26	Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)	Audit interne - Comptes 2023 - Système de contrôle interne - Systèmes d'information - Autres vérifications	03.07.2025	**A2**	DDTE
27	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	Audit interne - Comptes 2024 - Système de contrôle interne	09.07.2025	**A2**	DFFI
28	Service des contributions (SCCO)	Audit interne - Comptes 2023 - Système de contrôle interne - Systèmes d'information - Autres vérifications	21.07.2025	**A1**	DFFI
29	Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO)	Audit interne - Comptes 2023 - Système de contrôle interne - Autres vérifications	10.09.2025	**A2**	DFFI
30	HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2024	25.09.2025	**H**	DFFI
31	HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2024	25.09.2025	**H**	DFFI
32	Centre interrégional de formation de police (CIFPol)	Contrôle des comptes de résultats consolidés 2024	01.10.2025	**B1**	DSDC
33	Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)	Audit interne - Gouvernance des systèmes d'information - Comptes 2023 - Système de contrôle interne - Autres vérifications	02.10.2025	**A2**	DSDC
34	Service cantonal des sports (SSPO)	Audit interne - Comptes 2023 - Système de contrôle interne - Autres vérifications	02.10.2025	**A2**	DSJS
35	Audit d'application informatique GEDES	Audit de l'application informatique - Revue des contrôles informatiques généraux	11.11.2025	**D**	DSDC
36	Service de l'économie (NECO)	Audit interne - Comptes 2024 - Système de contrôle interne - Autres vérifications	02.12.2025	**A2**	DECS
37	Service des contributions (SCCO)	Audit d'après l'article 104b LIFD Formulaires électroniques au 31 décembre 2024	15.12.2025	**B2**	DFFI
38	Tourisme neuchâtelois (TN)	Mandat spécial du Conseil d'État du 22 octobre 2025	19.12.2025	**F**	Autorités

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
CCFI	Contrôle cantonal des finances
CIFPol	Centre interrégional de formation de police
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
CNIP	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle
CobiT	Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (Control Objectives for Information and related Technology)
COFI	Commission des finances du Grand Conseil
COGES	Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'économie et de la cohésion sociale
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFFD	Département de la formation, des finances et de la digitalisation
DFFI	Département de la formation et des finances
DSDC	Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture
DSJS	Département de la santé, de la jeunesse et des sports
DSRS	Département de la santé, des régions et des sports
EPT	Équivalent plein temps
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
HE-ARC	Haute école Arc Neuchâtel Berne Jura
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel
ISAE	Norme internationale d'audit (International Standard on Assurance Engagements)
ITGCs	Contrôles informatiques généraux
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LCCFI	Loi sur le contrôle des finances
LFinEC	Loi sur les finances de l'État et des communes
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
NA-CH	Normes suisses d'audit
NECO	Service de l'économie
NEVIA	Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières

Abréviation	**Signification**
OCAB	Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OORG	Office d'organisation
PwC	PricewaterhouseCoopers SA
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SCCO	Service des contributions
SCI	Système de contrôle interne
SCOM	Service des communes
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEEO	Service de l'enseignement obligatoire
SFPO	Service des formations postobligatoires et de l'orientation
SGRF	Service de la géomatique et du registre foncier
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SIGE	Système d'information et de gestion de l'État
SRHE	Service des ressources humaines de l'État de Neuchâtel
SSPO	Service cantonal des sports
TN	Tourisme neuchâtelois
UniNE	Université de Neuchâtel